



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE
SURVEILLANCE

CERTIFICAT D'ACCREDITATION

N° 3/015

En application des dispositions de la loi modifiée du 4 juillet 2014 et du règlement grand-ducal du 12 avril 2016, le chef de département de l'OLAS, se basant sur l'avis du Comité d'accréditation, atteste que l'organisme d'inspection

DEKRA Automotive SARL
12, rue Gabriel Lippmann
L-5365 Munsbach

possède, conformément aux critères de la norme **ISO/IEC 17020 :2012**, la compétence pour effectuer les inspections de véhicules routiers reprises en annexe dans les différentes stations de contrôle technique. La liste des stations de contrôle techniques accréditées est reprise dans l'annexe technique du présent certificat. La présente accréditation, valable jusqu'au **29 avril 2029**, est soumise à une surveillance périodique.

Dominique Ferrand
Chef de département de l'OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : **29 avril 2024**

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous <http://www.portail-qualite.lu>



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE

1004447